



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Concurrence déloyale et pratiques illégales dans le secteur de la coiffure

Question écrite n° 7952

Texte de la question

M. Kévin Pfeffer attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises et de l'économie sociale et solidaire, sur les pratiques illégales et la concurrence déloyale dans le secteur de la coiffure. La coiffure est un service essentiel pour les Français. En effet, 86 % des Français considèrent le coiffeur comme un commerçant de proximité indispensable à leur quotidien, selon un sondage Ifop. Elle occupe également une place significative de l'économie des services de proximité et contribue vivement à la création d'emplois. Toutefois, la coiffure est confrontée à des difficultés majeures, en raison de l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat et sur le prix de l'énergie, de charges trop lourdes qui pèsent sur la rentabilité des Très petites entreprises (TPE), de l'augmentation continue de contraintes administratives et surtout de pratiques déloyales qui explosent. Depuis la suppression de la nécessité de détenir un brevet professionnel coiffure pour ouvrir un salon, les contrôles que l'État s'était engagé à effectuer en contrepartie ne sont pas satisfaisants et pas assez ciblés. Par conséquent, le secteur fait face à des installations illégales, des tarifs anormalement bas, des ouvertures en dehors des horaires autorisés, des dissimulations fiscales et des non-déclarations de personnel. Face à ce constat, des contrôles plus ciblés et efficaces à l'encontre des entreprises qui ne respectent pas la réglementation en vigueur s'imposent. Il lui demande par quels moyens le Gouvernement compte mettre fin aux pratiques illégales et à la concurrence déloyale dans le secteur de la coiffure.

Données clés

Auteur : [M. Kévin Pfeffer](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7952

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Commerce, artisanat, PME, économie sociale et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Commerce, artisanat, PME, économie sociale et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2025](#), page 5657